



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 MAI 2020

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 11 mai 2020 à 19 h 00.

La séance du conseil a été tenue à huis clos étant donné l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann qui permet que les séances du conseil soient tenues à huis clos et que les membres du conseil prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

Sont présents en  
téléconférence:                    Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                          Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
                                          Madame la conseillère Julie Guilbeault  
                                          Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                          Madame la conseillère Josée Lampron  
                                          Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec, présent à la salle du conseil

Sont aussi présents à la    Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
salle du conseil:                Madame la greffière adjointe et directrice des affaires  
                                          juridiques Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
  - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2020
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Dépôt de la liste des engagements financiers
  - 4.2 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
  - 4.3 Embauche d'une étudiante : Archivage des archives
  - 4.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : La location d'un photocopieur de la mairie - coin greffe
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1 Désignation d'un projet comme prioritaire : Dérogation mineure 14, rue Albert-Langlais (RETIRÉ)
  - 5.2 Demande de permis d'enseigne : 5089, route de Fossambault
  - 5.3 Dépôt d'un rapport d'embauche pour personnel occasionnel
  - 5.4 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 62 000 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Jacques-Cartier (secteur route Montcalm)
  - 5.5 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 62 000 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Jacques-Cartier (secteur route Montcalm)
  - 5.6 Avis de motion concernant un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1259-2014
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 6.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 101 000 \$) pour : Analyses de laboratoire



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

- 6.2 Approbation de la campagne de débranchement des gouttières  
6.3 Autorisation de signature : Avis de décontamination du 5-7, route de la Jacques-Cartier  
6.4 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Suivi de l'eau souterraine - Bâtiment de l'ancienne caserne 5-7, route de la Jacques-Cartier
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**  
7.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 101 000 \$) pour : Achat d'un broyeur à branches  
7.2 Approbation du programme de végétalisation  
7.3 Dépôt d'un rapport d'embauche pour personnel occasionnel  
7.4 Embauche d'un électricien journalier spécialisé régulier
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
9.1 Versement au club social : Service de protection contre les incendies
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**  
10.1 Autorisation de la tenue d'un événement : Marché public 2020  
10.2 Autorisation d'ouverture : Jardin communautaire  
10.3 Autorisation d'ouverture au public : Piste cyclable Le Chemin de la Liseuse  
10.4 Autorisation de réouverture : Parcs municipaux
- 11. TRANSPORT**  
11.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 101 000 \$) pour : Achat de deux camionnettes  
11.2 Avis de motion concernant un règlement amendant le règlement 1495-2020 (Limites de vitesse) et amendant le règlement 684-93 afin de réduire la vitesse du Chemin Tour-du-Lac Sud  
11.3 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement amendant le règlement numéro 1495-2020 concernant les limites de vitesse de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et amendant le règlement numéro 684-93
- 12. AUTRES SUJETS**  
12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE  
ET CONSTATATION DU QUORUM**

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, la séance du 11 mai 2020 est ouverte.

213-2020

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en y rayant le point 5.1.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

214-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2020

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 avril 2020 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 6 mai 2020, laquelle comprend 68 commandes au montant de 112 298,02 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 30 avril 2020, laquelle totalise la somme de 859 835,01 \$.

215-2020 **EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE : ARCHIVAGE DES ARCHIVES**

**ATTENDU** la nécessité de compléter la numérisation des archives sans délai pour permettre l'accès aux documents à tous les services de la Ville;

**ATTENDU** que la période estivale est un moment propice à accomplir cette tâche en procédant à l'embauche d'un préposé à la numérisation;

**ATTENDU** qu'à l'été 2019, la première phase de numérisation des archives a été complétée;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de poursuivre ce travail;

**ATTENDU** le rapport de madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier, en date du 6 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'embaucher madame Monique Robitaille au poste de préposée à la numérisation des archives au taux horaire de 15 \$/l'heure pour une période maximale de 15 semaines.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-140-06-141 (Salaire occasionnel), après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant.

**ADOPTÉE**

216-2020 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR : LA LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE - COIN GREFFE**

**ATTENDU** que le contrat de cinq ans pour la location d'un des photocopieurs à la mairie arrivera à échéance en 2021 et que des fonctionnalités sont manquantes sur ce dernier;

**ATTENDU** qu'il serait avantageux de remplacer immédiatement ce dernier plutôt que d'attendre la fin du contrat;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

**ATTENDU** que l'ancien photocopieur pourra être descendu gratuitement au sous-sol de la mairie pour utilisation par l'étudiante qui numérisera les archives;

**ATTENDU** que l'offre de prix de Konica Minolta, pour la location d'un nouveau photocopieur à la mairie - coin greffe, en date du 7 mai 2020, est au montant de 186 \$/mois, plus taxes;

**ATTENDU** le coût du service à 0,006 \$ par copie en noir et 0,056 \$ par copie couleur;

**ATTENDU** le rapport de madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier, en date du 6 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à Konica Minolta, relativement à la location d'un photocopieur à la mairie - coin greffe. Ce contrat est d'une durée de 60 mois. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposées par Konica Minolta, en date du 7 mai 2020.

Le coût du contrat est établi à 186 \$, plus taxes, par mois, soit à 2 232 \$, plus taxes, par an.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense pour la location au poste budgétaire 02-190-01-516 (location photocopieur) après une appropriation de 739,11\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté. La somme nécessaire pour le coût des photocopies est déjà prévue au budget et est imputée au poste 02-190-00-527.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier à signer le contrat à intervenir.

**ADOPTÉE**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

217-2020

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 5089, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne déposée par madame Julie Provost, représentante de l'entreprise 9180-5002 Québec Inc., pour la crèmerie La Sainte-Crème située au 5089, route de Fossambault;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 117-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont non applicables ou majoritairement rencontrés;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 29 avril 2020 et les documents fournis par la requérante;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 mai 2020;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 4 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de délivrer le permis d'enseigne à madame Julie Provost, représentante de l'entreprise 9180-5002 Québec Inc., pour l'enseigne au 5089, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE POUR PERSONNEL OCCASIONNEL**

Tel que le prescrit l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose aux membres du conseil le rapport de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, en date du 29 avril 2020, pour l'embauche de personnel occasionnel.

Ce rapport présente les conditions d'embauche de madame Catherine Boucher au poste d'inspecteur adjoint.

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 62 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER (SECTEUR ROUTE MONTCALM)**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Nathalie Laprade, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 62 000 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Jacques-Cartier (secteur route Montcalm).

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 62 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER (SECTEUR ROUTE MONTCALM)**

Madame la conseillère Nathalie Laprade dépose le projet de règlement intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 62 000 \$ pour des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Jacques-Cartier (secteur route Montcalm).

**Projet de règlement numéro APR-192-2020**

**ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS**

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de stabilisation de la berge de la rivière Jacques-Cartier (secteur route Montcalm), tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 21 avril 2020 et dans un document préparé par M. Luis Montana, ingénieur, pour la firme Écogénie en date du 23 avril 2020.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 62 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux (mesures environnementales, terrassement, enrochement, végétalisation), les imprévus, les honoraires professionnels, la main d'œuvre municipale, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

**ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 62 000 \$, sur une période de 5 ans.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

**ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5. EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 11 MAI 2020.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Nathalie Laprade, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement amendant le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à restreindre l'usage des « camions-restaurants » et des « casse-croûte mobiles ».

Plus précisément, l'usage des « camions-restaurants » et des « casse-croûte mobiles » sera autorisé seulement lors d'événements publics tenus sur des terrains municipaux.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

HYGIÈNE DU MILIEU

218-2020

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 101 000 \$) POUR :  
ANALYSES DE LABORATOIRE**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour la réalisation des analyses de laboratoire nécessaires au suivi des opérations de production et de distribution d'eau potable, de traitement des eaux usées et de suivi de la qualité de l'eau des jeux d'eau;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (101 100 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** la proposition de la compagnie Environex en date du 29 avril 2020. La compagnie propose un contrat valide du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 décembre 2022, à coût unitaire fixe pour la durée du contrat;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 5 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la réalisation des analyses de laboratoire nécessaires au suivi des opérations de production et de distribution d'eau potable, de traitement des eaux usées et de suivi de la qualité de l'eau des jeux d'eau à la compagnie Environex. Les prix unitaires de chaque analyse apparaissent à la proposition transmise par la compagnie Environex en date du 29 avril 2020.

Le coût total du contrat est évalué à 38 794,67 \$, plus taxes, pour la durée du contrat, soit du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 31 décembre 2022.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires prévus à cet effet aux budgets 2020, 2021 et 2022.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

- 760,00 \$ du poste 02-413-00-415 au poste 02-412-10-444.
- 260,00 \$ du poste 02-413-00-415 au poste 02-414-00-445.

**ADOPTÉE**

219-2020

**APPROBATION DE LA CAMPAGNE DE DÉBRANCHEMENT DES GOUTTIÈRES**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'autoriser le lancement d'une campagne de débranchement des gouttières;

**ATTENDU** le programme préparé par les Services techniques;

**ATTENDU** que ce programme vise l'atteinte des bénéfices suivants :

- Diminution des risques de refoulement d'égout dans le sous-sol, de surcharge du drain de fondation pouvant provoquer des infiltrations d'eau;
- Meilleure qualité de nos cours d'eau;
- Favorisation de la recharge de la nappe phréatique;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

- Réduction des coûts de traitement d'eau à la station d'épuration (quantité d'eau et électricité);
- Diminution des risques d'érosion des rives (surcharge d'eau et déplacement de sédiments dans les rivières);
- Protection des habitats naturels.

**ATTENDU** la recommandation de la commission sur les Services techniques en date du 4 mai 2020;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 5 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le lancement d'une campagne de débranchement des gouttières selon les détails apparaissant au programme préparé par les Services techniques.

L'échéancier de réalisation pourra être révisé selon les mesures imposées par le gouvernement du Québec en lien avec la COVID-19.

**ADOPTÉE**

220-2020

**AUTORISATION DE SIGNATURE : AVIS DE DÉCONTAMINATION DU 5-7, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a vendu, en 2014, le 5-7, route de la Jacques-Cartier, qui était l'ancienne caserne de la Ville, à la compagnie 9328-7142 Québec inc.;

**ATTENDU** que la Ville s'était engagée à faire décontaminer ledit terrain;

**ATTENDU** que ces travaux ont été réalisés selon un certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC) le 11 décembre 2017 sous le numéro 7610-03-04526-01/401648315.

**ATTENDU** qu'un avis de contamination (no 23 321 872) a été inscrit, le 23 août 2017, au Registre foncier du Québec et que cet avis de contamination a été inscrit pour le lot 4 513 816;

**ATTENDU** que les travaux de réhabilitation pour les sols contaminés se trouvant sur la propriété du 5-7, route de la Jacques-Cartier sont terminés et qu'il est nécessaire de publier au registre foncier, un avis de décontamination;

**ATTENDU** le rapport de madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier, en date du 1<sup>er</sup> mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le directeur des Services technique et directeur général adjoint à signer l'avis de décontamination du 5-7, route de la Jacques-Cartier et tous documents nécessaires à la publication de l'avis de décontamination au registre de la publicité légale.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la dépense estimée à 200,00 \$, plus taxes, soit imputée au poste budgétaire 02-470-01-419 (Honoraires décontamination).

**ADOPTÉE**

221-2020

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR : SUIVI DE L'EAU SOUTERRAINE - BÂTIMENT DE L'ANCIENNE CASERNE 5-7, ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que les travaux de décontamination des sols sur le terrain de l'ancienne caserne, 5-7, route de la Jacques-Cartier, sont maintenant complétés;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

**ATTENDU** que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la firme Akifer recommandent qu'un suivi de l'évolution de la qualité de l'eau souterraine soit réalisé pendant trois ans;

**ATTENDU** que trois échantillonnages doivent être réalisés par année, soit au printemps, à l'été et à l'automne;

**ATTENDU** qu'il y aurait donc lieu de mandater une firme pour procéder à ces échantillonnages;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 5 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Akifer pour la réalisation des échantillonnages nécessaires au suivi de la qualité de l'eau souterraine sur le terrain de l'ancienne caserne pour les années 2020, 2021 et 2022. Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur Sylvain Martineau et monsieur Stéphane Lambert en date du 4 mai 2020.

Le coût du mandat est établi à 15 581,24 \$, plus taxes. De cette somme, un montant de 4 942,50 \$, plus taxes, concerne l'année 2020.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense, pour l'année 2020, au poste budgétaire 02-470-01-419, après une appropriation du même montant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

**222-2020**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 101 000 \$) POUR : ACHAT D'UN BROYEUR À BRANCHES**

**ATTENDU** que le conseil a adopté le règlement numéro 1508-2020 décrétant, entre autres, l'achat d'un broyeur à branches;

**ATTENDU** que le règlement est entré en vigueur;

**ATTENDU** qu'il y aurait donc lieu d'octroyer un contrat pour cette acquisition;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (101 100 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la soumission de Vermeer Canada inc. pour l'achat d'un broyeur à branches, en date du 3 février 2020, est au montant de 24 500,00 \$, plus taxes;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 4 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour l'achat d'un broyeur à branches à la compagnie Vermeer Canada inc. Les détails de l'équipement apparaissent à la soumission transmise par monsieur Samuel Bernard en date du 3 février 2020.

Le coût du contrat est établi à 24 500,00 \$, plus taxes.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1508-2020, sous-projet 04.

**ADOPTÉE**

223-2020

**APPROBATION DU PROGRAMME DE VÉGÉTALISATION**

**ATTENDU** que le programme d'immobilisations 2020 prévoit un budget de 10 000,00 \$ pour mettre en place un programme de végétalisation;

**ATTENDU** le programme de végétalisation préparé par madame Marie-Josée Bertrand, hortultrice, en date du 28 avril 2020;

**ATTENDU** la recommandation de la commission sur les Services techniques en date du 4 mai 2020;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 5 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'approuver le programme de végétalisation préparé par madame Marie-Josée Bertrand, hortultrice, en date du 28 avril 2020, et d'autoriser une dépense de 10 000,00 \$, incluant les taxes nettes, pour sa réalisation.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense du fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE POUR PERSONNEL OCCASIONNEL**

Tel que le prescrit l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose aux membres du conseil le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau en date du 6 mai 2020 pour l'embauche de personnel occasionnel.

Ce rapport présente les conditions d'embauche de monsieur Dominique Sauvé au poste occasionnel d'aide-horticulteur à la division Parcs et bâtiments du Service des travaux publics.

224-2020

**EMBAUCHE D'UN ÉLECTRICIEN JOURNALIER SPÉCIALISÉ RÉGULIER**

**ATTENDU** que le conseil a autorisé, par la résolution numéro 159-2020, l'ouverture d'un concours pour l'embauche d'un électricien journalier spécialisé au Service des travaux publics;

**ATTENDU** que cette même résolution nommait monsieur le directeur adjoint aux travaux publics Pierre Roy et monsieur le chef de division Parcs et bâtiments Steve Rochette au comité de sélection;

**ATTENDU** la recommandation du comité;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 6 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'embaucher monsieur Éric Gadoury au poste d'électricien journalier spécialisé régulier au Service des travaux publics. Les conditions de travail de l'employé sont définies au contrat de travail des employés cols bleus. L'employé est assujéti à une période d'essai de 6 mois.

**II EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'approuver la grille salariale pour le poste. L'employé est classifié à l'échelon 8 de ladite grille.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**225-2020 VERSEMENT AU CLUB SOCIAL : SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

**ATTENDU** le montant prévu au budget 2020 pour le Club social du Service de protection contre les incendies;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 6 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

**ET RÉSOLU** d'autoriser le premier versement de 1 990 \$, dès maintenant, au Club social du Service de protection contre les incendies et d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-220-00-285 (Club social).

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser un deuxième versement de 1 190 \$, le 15 juillet 2020, et d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-290-00-285 (Club social).

**ADOPTÉE**

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**226-2020 AUTORISATION DE LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT : MARCHÉ PUBLIC 2020**

**ATTENDU** que la Ville, pour promouvoir les produits frais et locaux, s'est jointe au circuit des marchés publics de la région de La Jacques-Cartier en juin 2018;

**ATTENDU** que le Marché public de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est en opération tous les dimanches, de juillet à septembre, depuis déjà deux années;

**ATTENDU** que cette activité a connu un vif succès au cours des éditions précédentes;

**ATTENDU** que le Marché public offre à des entreprises de production horticole, agricole, acéricole, artisanale ou de produits du terroir des espaces de vente locatifs pour leur permettre de faire la promotion et de vendre leurs produits;

**ATTENDU** que les marchés publics permanents ou saisonniers sont considérés comme des commerces d'alimentation et qu'ils sont donc autorisés à poursuivre leurs activités, même dans le contexte de la pandémie à la COVID-19;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 5 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron

**ET RÉSOLU** d'autoriser la tenue du Marché public 2020 du 19 juillet 2020 au 27 septembre 2020, les dimanches de 10 h 00 à 14 h 30 à Place de l'Église.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de nommer monsieur Éric Gingras, technicien en loisir, comme signataire de tous les documents et contrats inhérents à la tenue du Marché public, édition 2020.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que cette autorisation est conditionnelle à la possibilité de pouvoir respecter les directives et procédures qui seront émises par la santé publique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. L'ouverture pourrait donc éventuellement être annulée, soit par une interdiction de la santé publique, soit par les difficultés à rencontrer les exigences requises.

**ADOPTÉE**

**227-2020 AUTORISATION D'OUVERTURE : JARDIN COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** que l'Institut national de la santé publique du Québec estime que, dans le contexte de pandémie et de demandes accrues de l'aide alimentaire, le jardinage pourrait contribuer à améliorer l'accès aux aliments nutritifs des Québécois;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

**ATTENDU** que, selon l'Institut national de la santé publique du Québec, plusieurs études rapportent que les jardins communautaires auraient des impacts positifs sur certains déterminants de la santé physique des jardiniers : meilleur accès aux fruits et légumes et augmentation de leur consommation, augmentation de l'activité physique, réduction du stress, etc.;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 6 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la tenue d'une activité de jardin communautaire pour l'été 2020.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser des dépenses pour un montant total de 7 350 \$, incluant les taxes nettes, et d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires 02-701-50-141 (Salaire parcs) et 02-701-50-626 (Matériel jardin communautaire), après une appropriation de 7 350 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que cette autorisation est conditionnelle à la possibilité de pouvoir respecter les directives et procédures qui seront émises par la santé publique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. L'ouverture pourrait donc éventuellement être annulée soit par une interdiction de la santé publique, soit par les difficultés à rencontrer les exigences requises.

**ADOPTÉE**

228-2020

**AUTORISATION D'OUVERTURE AU PUBLIC : PISTE CYCLABLE LE CHEMIN DE LA LISEUSE**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est responsable de l'entretien et des règles d'utilisation de la piste cyclable Le Chemin de la Liseuse;

**ATTENDU** que le ministère de l'Économie et de l'Innovation considère que les activités de préparation de sentiers de plein air sont désormais jugées prioritaires;

**ATTENDU** qu'à cet effet, l'équipe de la division des Parcs et bâtiments a entrepris les travaux d'entretien de la piste cyclable Le Chemin de La Liseuse, dans l'objectif d'une ouverture prochaine;

**ATTENDU** que Vélo Québec travaille, avec d'autres intervenants, à établir les recommandations visant à permettre l'ouverture des pistes cyclables, tout en respectant les conditions de distanciation et en protégeant les bénévoles, employés et pratiquants;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 6 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'ouverture de la piste cyclable Le Chemin de La Liseuse, dès que les conditions climatiques et les directives de la santé publique le permettront.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que cette autorisation est conditionnelle à la possibilité de pouvoir respecter les directives et procédures qui seront émises par Vélo Québec et la santé publique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. L'ouverture pourrait donc éventuellement être annulée soit par une interdiction de la santé publique, soit par les difficultés à rencontrer les exigences requises.

**ADOPTÉE**

229-2020

**AUTORISATION DE RÉOUVERTURE : PARCS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la Ville annonçait la décision d'interdire l'accès public à tous ses parcs, dans un communiqué daté du 25 mars 2020;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

**ATTENDU** que sur le site du gouvernement du Québec dans la section santé/coronavirus, en réponse à la question concernant l'accès aux aires et modules de jeux municipaux, il est mentionné que les municipalités sont responsables de mettre en place les mesures nécessaires pour que les modules et les aires de jeux ne puissent donner lieu à des rassemblements;

**ATTENDU** le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 7 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la réouverture des parcs municipaux, en interdisant l'accès aux modules et aires de jeux, dans un premier temps. L'accès aux modules de jeux pourra toutefois se faire selon les consignes de la santé publique, le moment venu.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 1 050,00 \$, plus taxes, pour la production d'affiches sur les mesures sanitaires en vigueur dans les parcs.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-50-345 (Affichage parcs), après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

230-2020

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 101 000 \$) POUR : ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES**

Résolution 230-2020  
est amendée par la  
résolution 508-2020.

**ATTENDU** que le conseil a adopté le règlement numéro 1508-2020 décrétant, entre autres, l'achat de deux camionnettes;

**ATTENDU** que le règlement est entré en vigueur;

**ATTENDU** qu'il y aurait donc lieu d'octroyer un contrat pour ces acquisitions;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (101 100 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** l'offre de prix soumise par Le Groupe J. D. (9274-8706 Québec inc.) en date du 9 janvier 2020;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 4 mai 2020;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour l'achat de deux camionnettes à la compagnie Le Groupe J. D. (9274-8706 Québec inc.). Les détails des camionnettes apparaissent au document transmis par monsieur Ken McDonald en date du 9 janvier 2020.

Le coût du contrat est établi à 67 030,00 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1508-2020, sous-projet 01.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 1495-2020 (LIMITES DE VITESSE) ET AMENDANT LE RÈGLEMENT 684-93 AFIN DE RÉDUIRE LA VITESSE DU CHEMIN TOUR-DU-LAC SUD**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement amendant le règlement numéro 1495-2020 concernant les limites de vitesse de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et amendant le règlement numéro 684-93 afin de réduire la vitesse du Chemin Tour-du-Lac Sud.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1495-2020 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER ET AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 684-93**

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : Règlement amendant le règlement numéro 1495-2020 concernant les limites de vitesse de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et amendant le règlement numéro 684-93.

**Projet de règlement numéro APR-193-2020**

**ARTICLE 1. AMENDEMENT DE L'ARTICLE 6**

L'article 6 ainsi que l'annexe C qui fait partie intégrante de l'article 6, sont amendés afin de retirer la rue « Chemin du Tour-du-Lac Sud » des voies de circulation avec une vitesse maximale à 50 km/h.

**ARTICLE 2. AMENDEMENT DE L'ARTICLE 5**

L'article 5 ainsi que l'annexe B qui fait partie intégrante de l'article 5, sont amendés afin d'ajouter la rue « Chemin du Tour-du-Lac Sud » aux voies de circulation avec une vitesse maximale à 40 km/h.

**ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 11 MAI 2020.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 qui permet que les séances du conseil soient tenues à huis clos, cette séance du conseil ne comprend pas de période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

231-2020

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Josée Lampron  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 11 mai 2020.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020

---

L'assemblée est levée à 19h32.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 MAI 2020**

---

*(The main body of the page is crossed out with a large diagonal line, indicating that the content has been redacted.)*